



DIRECTIVES D'ENTRETIEN DES VERRES RÉPONDANT À LA DIRECTIVE SIGAB002

hts vous a fourni et installé un verre de dernière génération, répondant à toutes les nouvelles normes, tant énergétique que sécuritaire et il a été réceptionné sans défauts.

Ce produit haut de gamme nécessite de prendre des dispositions particulières lors de son entretien :

- **Attendre minimum 72 heures avant de procéder à un nettoyage !**
- **Le nettoyage doit s'effectuer avec beaucoup d'eau propre afin d'éviter un effet d'abrasion par les particules de poussière !**
- **Seules des éponges douces et propres estampillées « ne gratte pas » ou « ultra-doux », ainsi que des peaux de chamois, des languettes ou raclettes en caoutchouc sont appropriées au nettoyage de ces verres !**
- **Les produits d'entretien utilisés ne doivent en aucun cas contenir de produits alcalins, des acides, en particulier fluorhydrique ! En effet, ces solutions peuvent détruire le revêtement ainsi que la surface du verre et causer des dommages irréparables...**

En cas de non-respect des directives du fabricant énumérées ci-dessus ou d'un nettoyage inapproprié, notre entreprise ne pourra pas être tenue responsable des dommages.

Le verre répondant à la norme SIGAB-002 peut présenter des légères différences de reflets par rapport aux verres traditionnels, ce détail n'est pas modifiable.

Modifications minimales (p. ex. rayures, cavités, craquelures) ne sont pas considérées comme un endommagement mais comme un défaut esthétique. Sont considérés comme endommagés et sont donc assurés les vitrages sur lesquels des modifications sont bien visibles si on les fixe du regard à une distance de trois mètres et dans des conditions d'éclairage (diffus) normales, conformément aux dispositions de l'Institut suisse du verre «SIGAB»

hts • membre de l'Association Suisse des fenêtres et façades • **FFF**

